

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -04 -04

Séance du 9 avril 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

Représentés : 5

Absents excusés : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER

réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints** : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, PATOULLARD, ROCHE, VALENTIN.

**CONTRATS  
D'ASSURANCE  
DE LA COMMUNE**

**LANCEMENT  
DU MARCHE**

**Etaient représentés** :

**Adjoint** : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA)

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Lydie TOCHE-SOULÉ (procuration à Olivia MOTUS-JAQUIER), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire). Messieurs Dominique OLIVIER (procuration à Monsieur Alain PATOULLARD), Louis SAOUT (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

**Etait absent excusé** :

**Conseiller Municipal** : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

La Commune de Saint-Cyr-sur-Mer a attribué en 2015, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et pour une durée de 4 ans, les marchés publics pour ses besoins en matière d'assurances.

Monsieur le Maire rappelle que ces marchés arriveront à terme le 31 décembre 2019.

Monsieur le Maire indique que la Commune s'est attaché les services d'un assistant à maître d'ouvrage en vue de rédiger les pièces des futurs marchés d'assurances.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de lancer un marché public de services selon la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de l'article L2124-2 et R2124-2 du code de la commande publique selon l'allotissement suivant :

**Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes**

**Lot 2 : Responsabilité et risques annexes**

**Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes**

**Lot 4 : Protection juridique des agents et des élus**

**Lot 5 : Tous risques expositions**

**Lot 6 : Assurance statutaire du personnel communal**

Les marchés publics sont conclus pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à lancer la procédure correspondante.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Autorise le Maire à lancer le marché de services correspondant selon la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme  
Le Maire  
*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY